

Direction des Transports Scolaires

Mulhouse,
le 23/05/2024.

Madame La Maire, Monsieur Le Maire,

Dossier suivi par Gaétan ZINDY
03 89 36 67 48
gaetan.zindy@grandest.fr

**Objet : Modalités d'inscription au
transport scolaire 2024-2025**

.....
Madame, Monsieur le Chef d'établissement,

Nous avons le plaisir de vous informer que les modalités d'inscription concernant les transports scolaires pour la rentrée de septembre 2024 se feront sur le site d'inscription en ligne pour le car et le train via le lien : www.fluo.grandest.fr/scolaire.

Les règles de prise en charge pour le réseau Fluo 68 sont appliquées selon le règlement des transports scolaires de la Région Grand Est mis en place dans le Haut-Rhin au 1er septembre 2022.

Le site sera ouvert aux inscriptions à partir du **lundi 03 juin 2024**.

Un courriel spécifique sera transmis à toutes les familles déjà bénéficiaires des transports organisés par la Région, afin de rappeler l'identifiant de connexion et la procédure à suivre. En cas de perte du mot de passe, il conviendra d'utiliser la démarche « mot de passe oublié ».

Pour les personnes n'ayant pas de compte, il faudra procéder à la création de celui-ci. Nous vous invitons à bien vouloir informer les familles nouvellement utilisatrices du transport scolaire.

Pour rappel, les modalités d'inscription sont les suivantes :

- *Inscription au transport scolaire sur le site de Fluo 68 par chaque famille et pour chaque enfant.*
- *En cas de garde alternée, un seul représentant légal effectuera les demandes de transport scolaire pour les deux parents*
- *Aucun titre de transport ne sera édité pour les élèves de primaire, une liste destinée à l'accompagnant dans l'autocar vous sera fournie. Il vous appartiendra de nous tenir informés de tout écart entre la liste des personnes inscrites sur Fluo 68 et la réalité des effectifs transportés.*
- *L'extension fluo à 1€ concerne les usagers voulant voyager sur le réseau interurbain Fluo 68 et/ou de bénéficier de tarifs réduits sur les titres unitaires SNCF.*

En cas de difficultés d'inscription ou pour toute demande particulière, il conviendra de contacter le Service Transports de Fluo 68 via le formulaire de réclamation sur notre site, rubrique « Aide et Contact » (à privilégier), ou par courrier aux coordonnées suivantes :

REGION GRAND EST
Maison de la Région – Mulhouse - Service Transports Fluo68
4 avenue du Général Leclerc - CS 81298
68055 MULHOUSE CEDEX
03 89 36 66 70

Rappel des règles de prise en charge des transports réguliers et scolaires interurbains :

La Région Grand Est subventionne le transport domicile – établissement sur son réseau, par application des critères ci-dessous :

- *La commune du représentant légal de l'enfant doit se situer en Région Grand Est.*
- *La scolarisation doit se faire dans une commune différente de celle du domicile.*
- *La scolarisation dans un établissement doit être en conformité avec la carte scolaire définie par l'Éducation Nationale.*
- *Le droit au transport est limité à un aller-retour quotidien. La gratuité est appliquée pour les élèves de primaire (maternelle + élémentaire).*
- *Le droit au transport scolaire subventionné est accordé aux élèves de primaire jusqu'au baccalauréat ainsi qu'aux élèves des centres de formation d'apprentis (CFA), des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et des maisons familiales et rurales (MFR).*

Je vous prie d'agréer, Madame La Maire, Monsieur Le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil Régional
Par déléation
Le Chef du Service Transports
Maison de la Région - Mulhouse

Fabien VIELJUS